

Soutien pour une recherche en restauration

Le Centre national des arts plastiques accompagne des projets de recherche portés par des restaurateurs en liaison avec une institution située tant en France qu'à l'étranger. Ce dispositif vise à soutenir le développement des techniques de restauration et de conservation préventive des œuvres d'art contemporain en tenant compte de l'évolution des mediums employés afin de contribuer à la préservation du patrimoine artistique.

Les disciplines concernées sont : arts décoratifs, création sonore, design, design graphique, dessin, estampe, gravure, installation, nouveaux médias, peinture, performance, photographie, sculpture, vidéo.

Le soutien est forfaitaire de 4 000 ou 8 000 €.

Deux possibilités se présentent aux restaurateurs candidats :

- mener une recherche sur un sujet libre ;
- répondre à l'appel à projet relatif au Fonds national d'art contemporain dont le Cnap assure la conservation, la diffusion et l'enrichissement.

Appel à projet 2020

En 2020, le Centre national des arts plastiques (Cnap) poursuit l'expérience lancée depuis 2016 d'un appel à projet de recherche intéressant directement la collection du Fonds national d'art contemporain. Cette collection gérée par le Cnap compte aujourd'hui plus de 95 000 œuvres tous domaines confondus. Elle s'est depuis les années 1970 enrichie d'œuvres réalisées à partir de matériaux dits contemporain.

L'appel à projet porte sur :

- **les œuvres réalisées selon la technique de l'impression en 3D**
- et
- **sur l'impact de cette technique en conservation.**

À partir de la collection du Cnap et de celle du Mnam Paris, la recherche s'attachera à :

- Étudier un corpus d'œuvres issues de ces collections, représentatives des développements de cette technique récente et les matériaux employés avec différents niveaux d'évolution ;
- Effectuer, à partir de ce corpus, constat d'état, évaluation et diagnostic - y compris un bilan des restaurations antérieures ;

- Faire une synthèse des travaux de recherche entrepris et publiés au niveau international sur la connaissance, les spécificités des matériaux constitutifs et leurs altérations spécifiques ;
- Interroger les artistes et fabricants sur leur expérience, les matériaux employés, les problèmes rencontrés ;
- Rédiger un bilan et un état des lieux des pratiques de restauration d'œuvres similaires en Europe ;
- Établir des préconisations de conservation préventive (maintenance, suivi...) ;
- Réfléchir à la conception d'un conditionnement adapté aux typologies des œuvres.

Le Centre Interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine (CICRP) à Marseille, et l'Institut du Patrimoine, pourront accompagner le candidat dans sa recherche.

Les dépôts des demandes peuvent se faire jusqu'au 2 octobre 2020. La commission en 2020 se tiendra le 10 novembre.

Plus d'information sur notre site internet : <https://www.cnap.fr/modalites-de-candidature-au-soutien-la-recherche-en-restauration-et-conservation-doeuvres-dart-conte>

Les résultats des soutiens et des recherches soutenues les années précédentes sont à disposition de tous : <https://www.cnap.fr/navigation/soutien-anbspplanbspcreation/restaurateurs-dart/projets-retenus-2019-2007>